

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22-1

Mardi 29 mars 2022

Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 29 mars 2022 à 19 H 30.

Étaient présents: S. BOCHET, Maire, N. PERROUD, C. CHEVALIER, F. PISANO, P. RASTELLO, adjoints.
JP. BARON, M. COUDURIER, E. HYVERT, Y. MARTINET, B. NARETTO, Conseillers Municipaux.

Absents: R. LEBRETON, S. PONTIUS.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19 H 30; P. RASTELLO est élue secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE- Déclassement du domaine public d'un terrain non bâti communal.

Délibération reportée.

2- PERSONNEL COMMUNAL – Modification de l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale.

Le conseil municipal décide de modifier les condition d'adhésion au comité national de l'action sociale à compter du 1er juin 2020 jusqu'à la fin du mandat soit le 1er juin 2026 au plus tard, en intégrant les retraités désirant adhérer et accepte de verser une cotisation évolutive pour les agents retraités et correspondant à 137,80 € pour l'année 2022.

Décision prise à l'unanimité.

3 - ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à Savoie Biblio.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif de lecture public du conseil Savoie Mont Blanc, de valider la convention de partenariat en vue du soutien de la lecture publique tel que décrite ci dessus et de donner mandat à M. le Maire, ou son représentant, pour mener à bien cette décision.

Décision prise à l'unanimité.

4 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte Administratif 2021.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021, qui présente un excédent de clôture en fonctionnement de 543 536,58 €, et un déficit de clôture en investissement de 19 822,99 €.

Décision prise à l'unanimité.

5 - BUDGET "PRINCIPAL" - Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal.

Sur rapport de M. N. PERROUD, 1er Adjoint, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 du receveur-percepteur-municipal en conformité avec le compte administratif voté précédemment.

Décision prise à l'unanimité.

6 - BUDGET "PRINCIPAL" - Affectation de résultats de l'exercice 2021.

Sur rapport de M. N. PERROUD, 1er Adjoint, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation de résultats suivante: 90 000 € sont affectés en réserve, au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés", pour le financement de l'investissement.

Décision prise à l'unanimité.

7 - IMPOTS LOCAUX - Taux d'imposition 2022.

Le Conseil Municipal décide de maintenir sans changement les taux d'imposition suivants pour la taxe foncière (Foncier Bâti 36,30 %; Foncier Non-Bâti 94,02 %).

L'application de ces taux, aux bases d'imposition 2022 fixées par l'Etat, représente un produit fiscal global de 239 968 €.

Décision prise à l'unanimité.

8 - BUDGET PRIMITIF 2022.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses, report de l'exercice 2021 compris, en section d'investissement à la somme de 519 196 € et qui est en excédent en section de fonctionnement de 399 345 €.

Avec les reports 2021, la répartition des crédits d'investissement par opération est la suivante:

Mairie-Services administratifs: acquisition logiciel informatique 3 000 €;

Mairie-Services Techniques: acquisition divers matériel technique 8 174 €;

Ecole-cantine-garderie: restaurant scolaire, petit matériel 390 000 €;

Autres réalisations: rénovation halte garderie 30 000 €;

Voirie communale et rurale: réfection des voies 44 200 €.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.

Le Maire, S. BOCHET



La Secrétaire de séance, P. RASTELLO

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

22-2

Judi 05 mai 2022

~~~~~ Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi cinq mai 2022 à 19 H 45.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, N. PERROUD, C. CHEVALIER, F. PISANO, P. RASTELLO, adjoints.
JP. BARON, M. COUDURIER, E. HYVERT, B. NARETTO, Conseillers Municipaux.

Absent excusé : Y. MARTINET.

Absents: R. LEBRETON, S. PONTIUS.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19 H 45; N. NARETTO est élu secrétaire de séance.

1 - FINANCES COMMUNALES – Tarifs municipaux 2022.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 16 Décembre 2021 approuvant la modification des tarifs du services périscolaire à compter du 2 Janvier 2022, suite à la refonte des tranches de quotient familiaux, il est proposé au conseil municipal de procéder à une modification des tarifs afin de prendre en compte les différences de situations qui peuvent intervenir en fonction du nombre d'enfants des familles usagers du services. La modification serait d'appliquer un tarif dégressif de 15 % pour le 2ème enfant et de 25 % pour le 3ème enfants ou plus, usager du service, à partir du 1^{er} Septembre 2022.

Cette modification entraînerait l'application des tarifs suivants pour la restauration scolaire :

	400 à 560	561 à 700	700 à 900	901 à 1100	1101 à 1500	1501 à 2000	2001 et +
1 ^{er} enfant	2,10 €	3,60 €	4,50 €	5,60 €	6,50 €	7,30 €	7,70 €
2ème enfant	1,83 €	3,13 €	3,91 €	4,87 €	5,65 €	6,35 €	6,70 €
3ème enfant et +	1,68 €	2,88 €	3,60 €	4,48 €	5,20 €	5,84 €	6,16 €

Le Conseil municipal décide d'approuver la modification des tarifs du service de restauration scolaire à partir du 1^{er} septembre 2022.

Décision prise l'unanimité.

2- VIE ASSOCIATIVE – Subventions aux associations.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après examen des différentes demandes, le Conseil Municipal décide l'attribution pour l'année 2022 des subventions suivantes: Sou des Ecoles de Curienne 450,00 € ; La Culturienne 291,49 € ; Ecole de musique Ondes et notes 3 286,50 € ; Club des Aînés ruraux du Mont St Michel – Curienne 200,00 € ; ADMR du Plateau de la Leysse et du Nivolet 375,00 € ; Service remplacement du Granier, Maison de l'agriculture 160,00 € ; Régul'Matous 150,00 € ; Karaté club La Ravoire 150,00 € ; Banque alimentaire de Savoie 100,00 € ; Comité du Souvenir Français 50,00 € ; Association Les anciens d'AFN 50,00 € ; Comité de Pilotage du Canyonisme en Savoie CDPC SAVOIE 100,00 € ; Association Lo Balorians - Compagnie de Théâtre 100,00 €.

Décision prise à l'unanimité.

3 - RESSOURCES HUMAINES – Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant du Centre de Gestion de la Savoie.

Le conseil municipal approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

Décision prise l'unanimité.

4 - RESSOURCES HUMAINES - Convention d'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Savoie.

Le Conseil municipal approuve la convention d'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Savoie et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, B. NARETTO

